

222C0104
FR0010380626-FS0016

11 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PROLOGUE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2022, la société par actions simplifiée NextStage AM (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 janvier 2022, le seuil de 15% des droits de vote de la société PROLOGUE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 14 314 952 actions PROLOGUE représentant autant de droits de vote, soit 16,04% du capital et 14,98% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PROLOGUE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 10 janvier 2022, pour le compte desdits fonds, 13 662 232 actions PROLOGUE représentant autant de droits de vote, soit 15,31% du capital et 14,30% des droits de vote de cette société³.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir :

- 392 132 obligations convertibles en actions (OCA 2016), exerçables jusqu'au 31 août 2022, donnant droit à 950 623 actions PROLOGUE, 3,3 OCA donnant droit à 8 actions au prix de 3,96 € par action ;
- 679 056 obligations convertibles en actions (OCA 2016), exerçables jusqu'au 31 août 2023, donnant droit à 1 646 196 actions PROLOGUE, 3,3 OCA donnant droit à 8 actions au prix de 3,96 € par action ;
- 483 328 bons de souscription d'actions nouvelles (BSA 2016) exerçables jusqu'au 31 décembre 2023, donnant droit à 1 288 875 actions PROLOGUE, 3 BSA donnant droit à 8 actions au prix de 4,20 € par action ;
- 147 973 obligations convertibles en actions (OCA 2019), exerçables jusqu'au 31 mars 2022, donnant droit à 394 595 actions PROLOGUE, 3 OCA donnant droit à 8 actions au prix de 4,20 € par action ;
- 463 667 obligations convertibles en actions (OCA 2019), exerçables jusqu'au 31 mars 2023, donnant droit à 1 236 445 actions PROLOGUE, 3 OCA donnant droit à 8 actions au prix de 4,20 € par action ; et
- 314 596 obligations convertibles en actions (OCA 2019), exerçables jusqu'au 31 mars 2024, donnant droit à 838 923 actions PROLOGUE, 3 OCA donnant droit à 8 actions au prix de 4,20 € par action.

¹ Sur la base d'un capital composé de 89 244 704 actions représentant 95 531 268 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.